



Peypin

**DELIBERATIONS EXAMINES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN SEANCE DU 4 AVRIL 2024**

Le quorum (au moins de 5 élus présents) étant atteint,
L'assemblée peut valablement délibérer
(Article L2121-25 CGCT)

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTRES		
		POUR	CONTRE	ABS
0001/2024	Election de la vice-présidente du CCAS	8		
0002/2024	Adoption du ROB 2024	8		

Le Président du CCAS,
Frédéric GIBELOT

